AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0604
FR0000071797-FS0281

4 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

INFOTEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management[1] (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er avril 2025, le seuil de 5% du capital de la société INFOTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 348 659 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,48% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions INFOTEL sur le marché.

[1] Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du Code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du Règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 6 985 356 actions représentant 10 007 043 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.